

Réseau ferré de France

**Décision du 30 mars 2007 portant délégation
de signature à M. Rhone (Xavier)**

NOR : *EQUT0790811S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 1^{er} mars 2007 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 9 juillet 2002 portant délégation de pouvoirs au président et définissant les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 19 juin 2006 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 5 mars 2007 portant délégation de signature à M. de Mester (Philippe) en qualité de directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne,

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. de Mester (Philippe), directeur régional pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne, entre le 30 mars et le 27 avril 2007, tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée le 5 mars 2007 à M. Vuillard (Didier) pourront être signés par M. Rhone (Xavier), responsable du pôle développement et renouvellement du réseau de la direction régionale Rhône-Alpes et Auvergne.

H. du Mesnil